



Journée régionale des CPTS Jeudi 5 mai 2022



Atelier 1 : La prise en charge des SNP (Soins Non Programmés)

- Introduction et définition des SNP,
- Témoignages des CPTS,
- Présentation du Service d'Accès aux Soins (SAS),
- Echanges & Questions,
- Clôture de l'atelier.

Application WOOCCLAP : à vos téléphones !

1

C'est quoi pour vous un Soin non programmé ?

Urgent

Soins sans rdv préalable ♥

Mike horn

Soin urgent ♥

Plus de médicaments 📄

Soins a réaliser rapidement pour trouver une solution à un patient en demande

Soins sans critère d'urgence ♥ ♥

Un besoin de soin dans la journée

Un épine dans le pied

Soins non urgent/non vital relevant de la médecine de ville ♥ ♥

Demande de consultation en urgence dans la journée ♥ ♥ ♥

Besoin de consulter non prévu ♥ ♥

Un soin urgent mais non vitale ♥ ♥

Soins sans rendez-vous prévu ♥

Une demande de soin ponctuel pour une pathologie aigue ♥

Urgence ressentie ♥

Besoin de soin ♥

Un besoin dans la journée ♥ ♥

Soin ponctuel, non prévu

Grippe

Un soin soudain et non anticipé

Urgent ♥

Entorse

2

Quelles urgences médicales pour vous
mériteraient une prise en charge dans les 24 à 48
heures ?



DEUX ITEMS
HYPERTHERMIE
48H
CES
QUI
TRAVAIL
SANGUIN
PLAIE DU
ENTORSE
TRAUMATISME
ENTORSES
DEPUIS
FECALOME
MEME
PERTURBE
TEMPS
UN APPENDICITE
DENTAIRE
URINAIRE
TEST
LOMBALGIE
LA ABCES OTITE
AIGUE
ACCIDENT
HYPERALGIQUE
TRAUMA
ANGINE
TOUS
PERSONNE
PLUS LUNDI
DOULEUR
EN ROUTE
ENTORSE
UNE
TRAUMATISME
ANGINE
TOUS
PERSONNE
PLUS LUNDI
DE FIEVRE CYSTITE ET GRIPPE
ACCOMPAGNEE
SUICIDE
URGENCE
ARRRET
BILAN

- **Rappel de la définition des SNP** : « soins devant répondre à une urgence ressentie mais ne relevant pas médicalement de l'urgence et ne nécessitant pas une prise en charge par les services hospitaliers d'accueil des usagers. » Les SNP sont accessibles de 8h à 20h en semaine et le samedi matin de 8h à 12h. Organisation coordonnée pluri professionnelle pour une prise en charge du patient dans les 48h.
- **1 des 4 missions prioritaires des CPTS** = faciliter l'accès aux soins des patients à travers notamment l'amélioration de la prise en charge des soins non programmés en ville.
- **Avenant 2 de l'ACI** : simplification de la mission SNP et articulation avec le SAS (Service d'Accès aux Soins).

- CPTS Val de Sambre



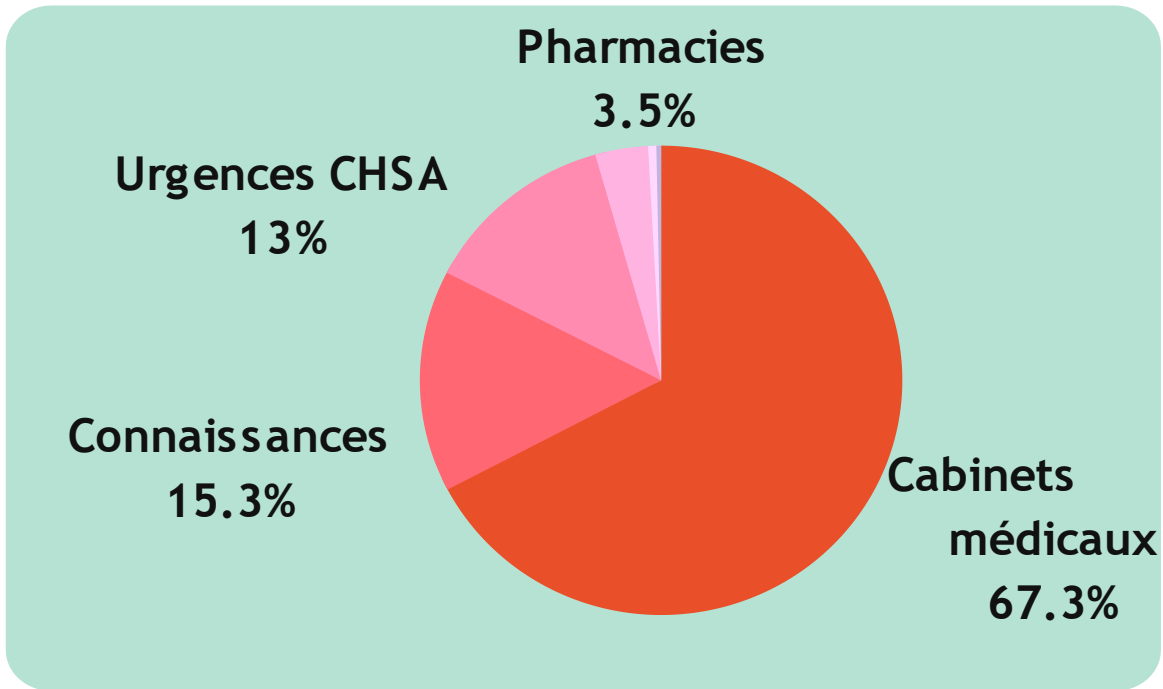
Mme Samia SERHANI, infirmière

Mme ASSIA BARI, infirmière coordinatrice de la SISA Liberté de Maubeuge

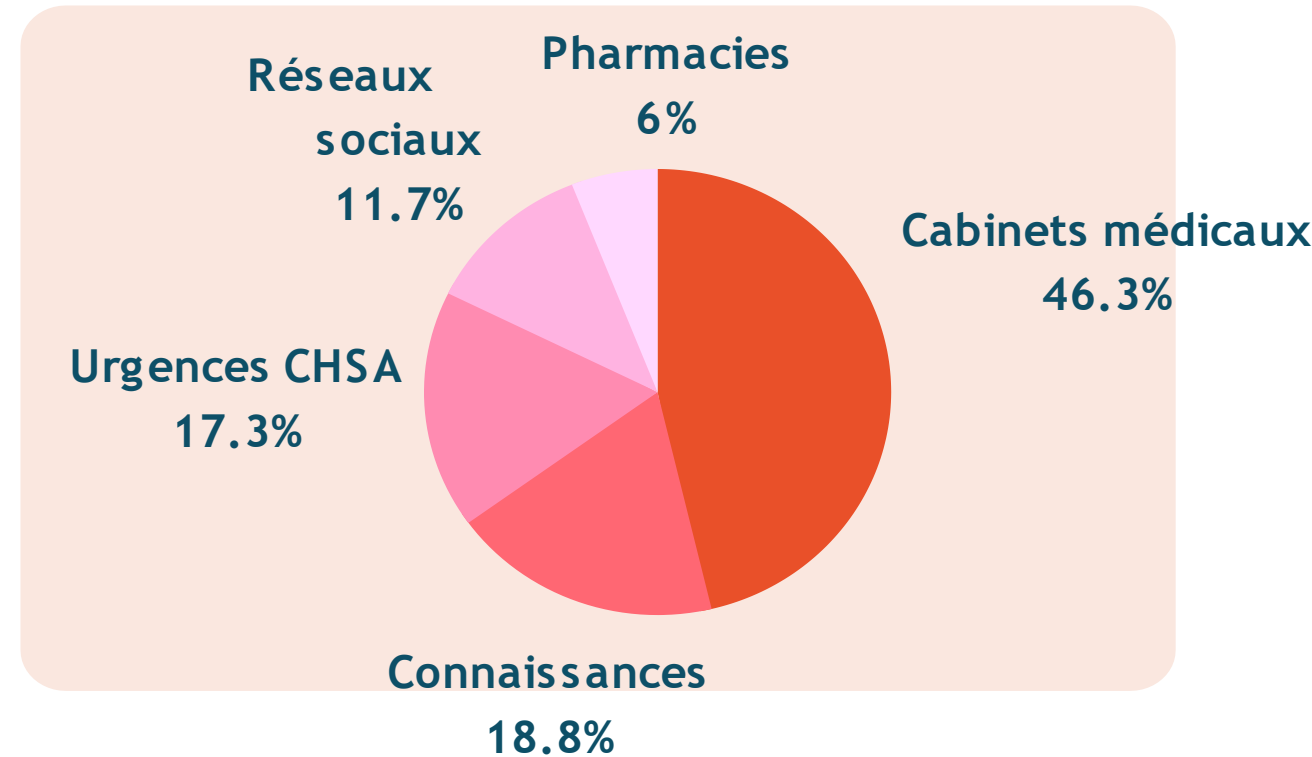
(Focus SNP Infirmiers-Médecins)

- Comment les patients ont-ils eu connaissance des SNP ?

2021

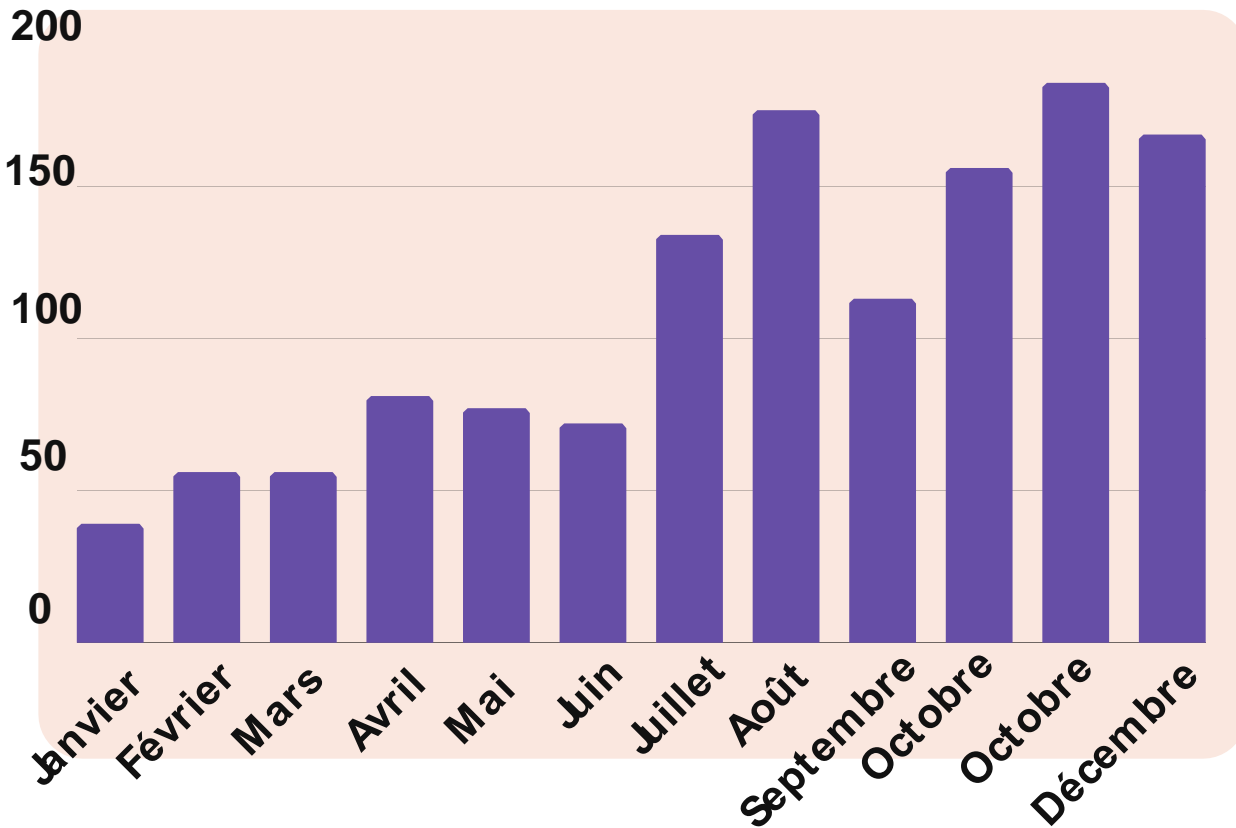


2022 - Premier trimestre



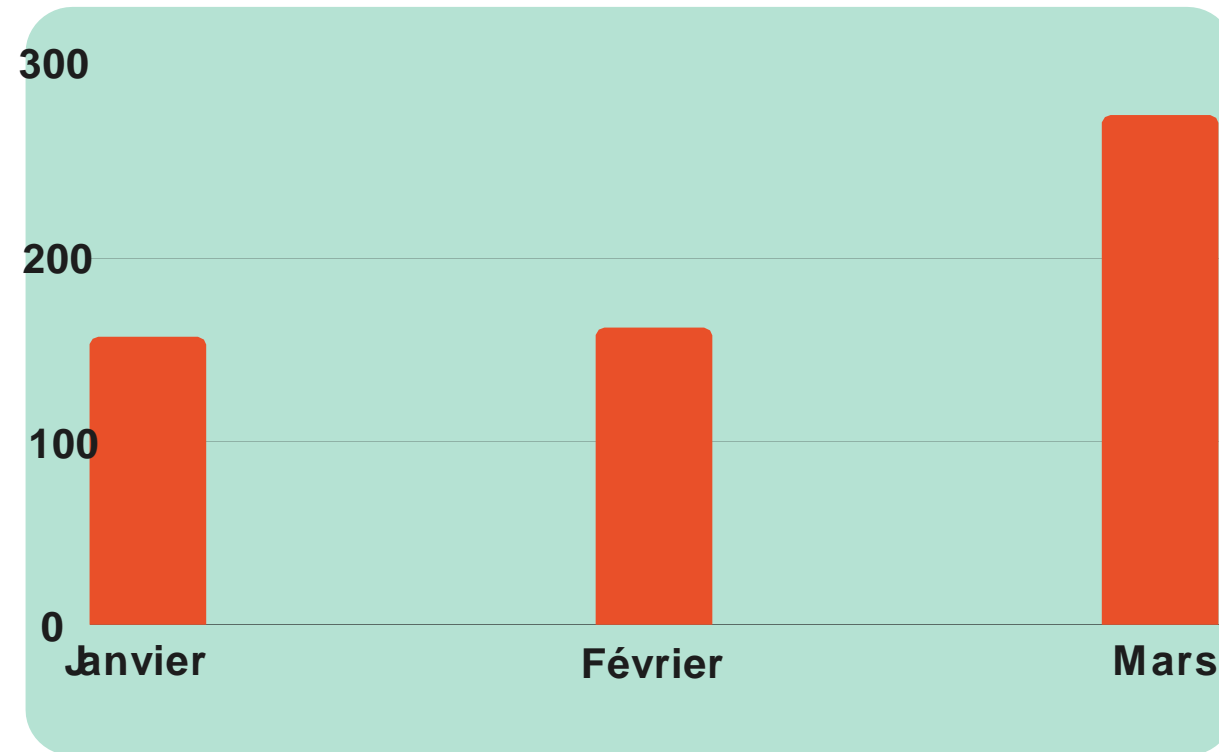
- Le nombre d'appels

2021



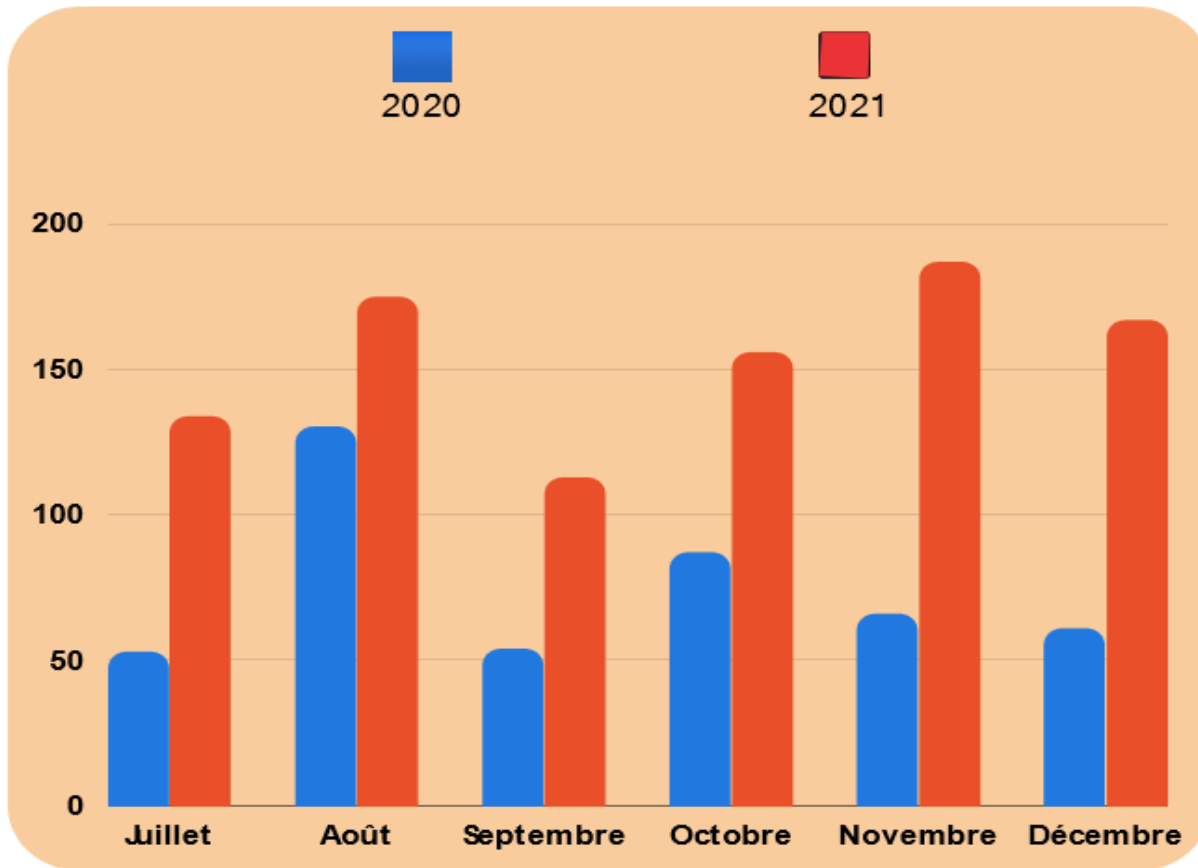
Nombre d'appels sur l'année 2021 : 1 310

2022 - Premier trimestre



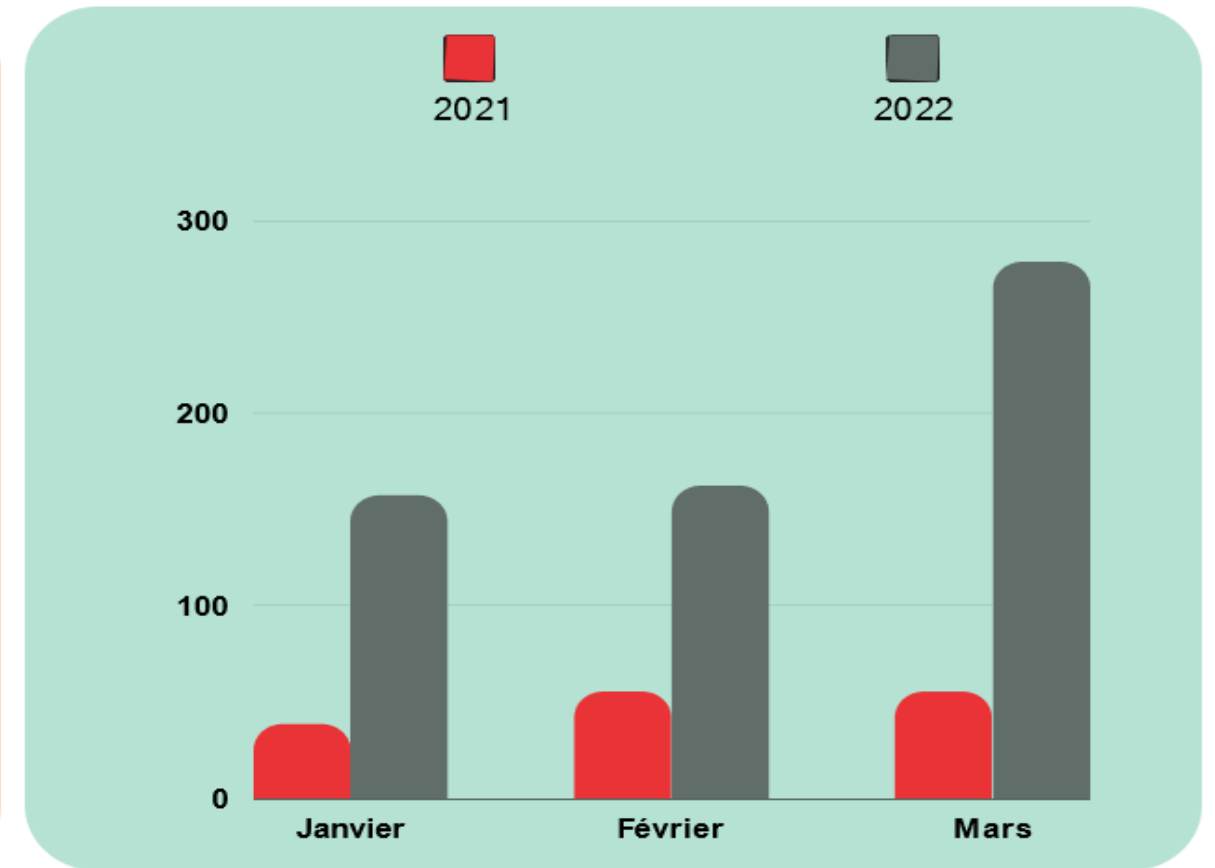
Avec 278 appels, le mois de *Mars 2022* est celui qui a enregistré le plus grand nombre d'appels depuis l'ouverture des SNP.

• Comparatif



+ 106 %

en 2021 par rapport à 2020
concernant le nombre total d'appels
sur la période étudiée



+ 295 %

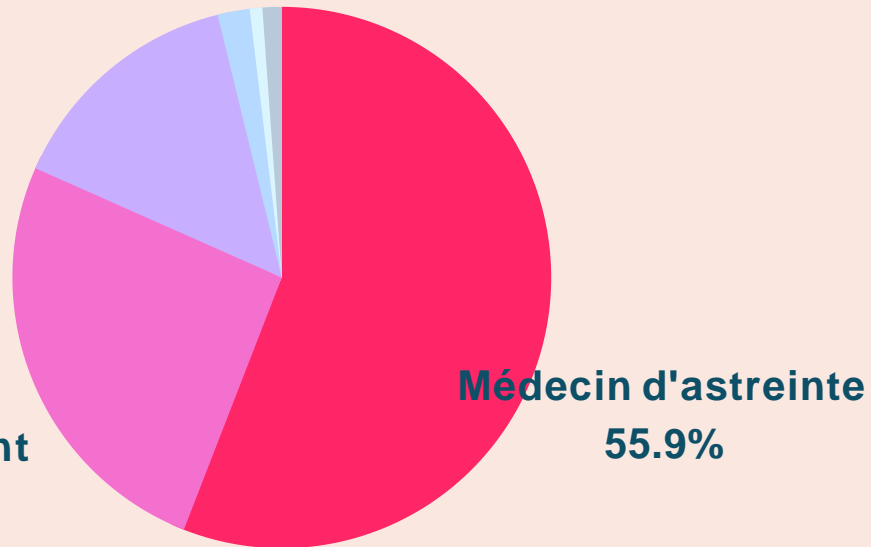
en 2022 par rapport à 2021 concernant
le nombre total d'appels
sur la période étudiée

• La prise en charge

Orienté vers les urgences

Autre médecin volontaire
14.5%

1.9%



Médecin traitant
25.7%

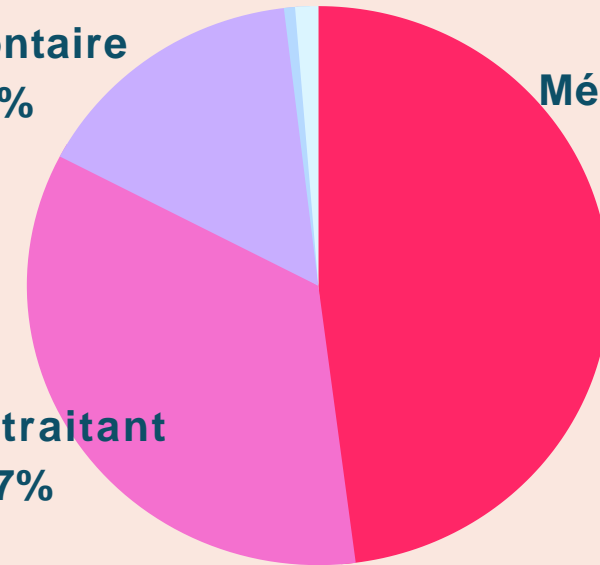
Médecin d'astreinte
55.9%

Orienté vers

Autre médecin
volontaire
15.5%

pharmacie
1.3%

Médecin traitant
34.7%



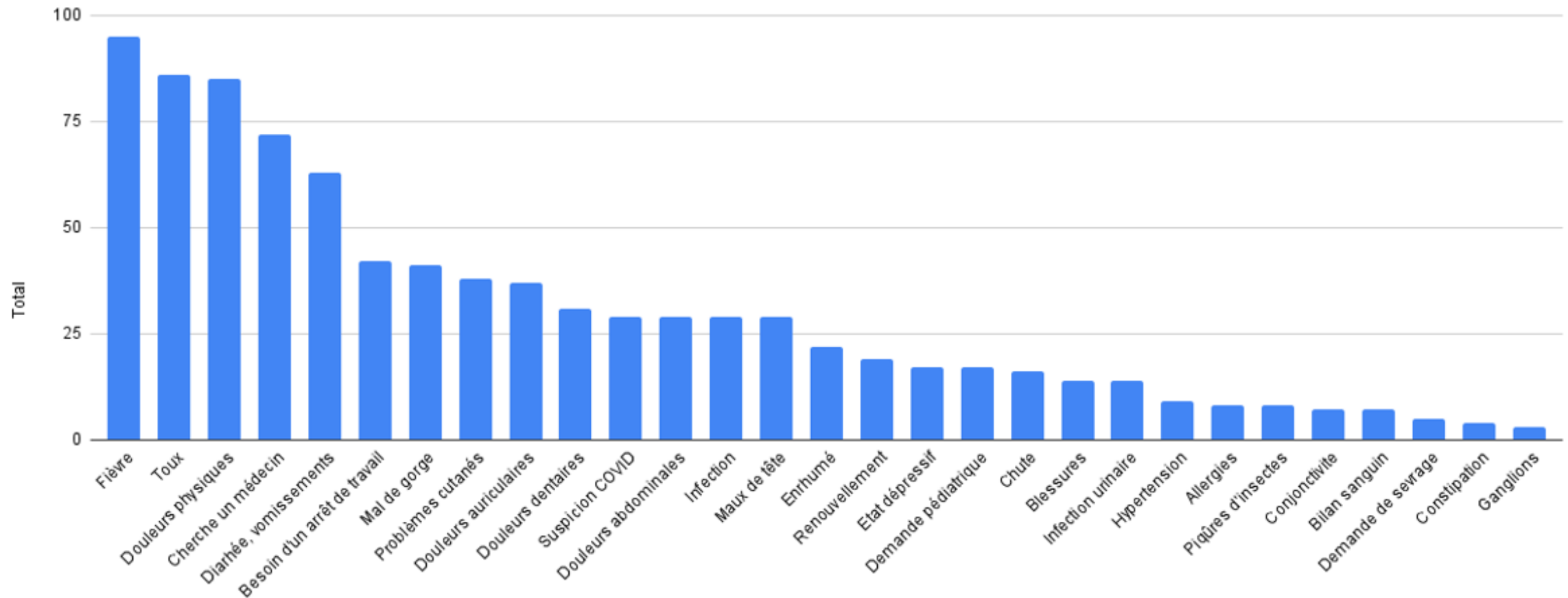
Médecin d'astreinte
47.9%

86,3 %

C'est le pourcentage de prise en charge du patient par le médecin traitant lorsque celui-ci est présent.

- Les différents motifs d'appel

Motif de l'appel



- Evolution du nombre de médecins

Nombre de médecins participants aux SNP en 2020 : **26**

Nombre de médecin participants aux SNP en 2021 : **36**

- **CPTS Audomaroise**



Dr Caroline GHESQUIERE

Chirurgien-dentiste, membre fondateur de la CPTS Audomaroise

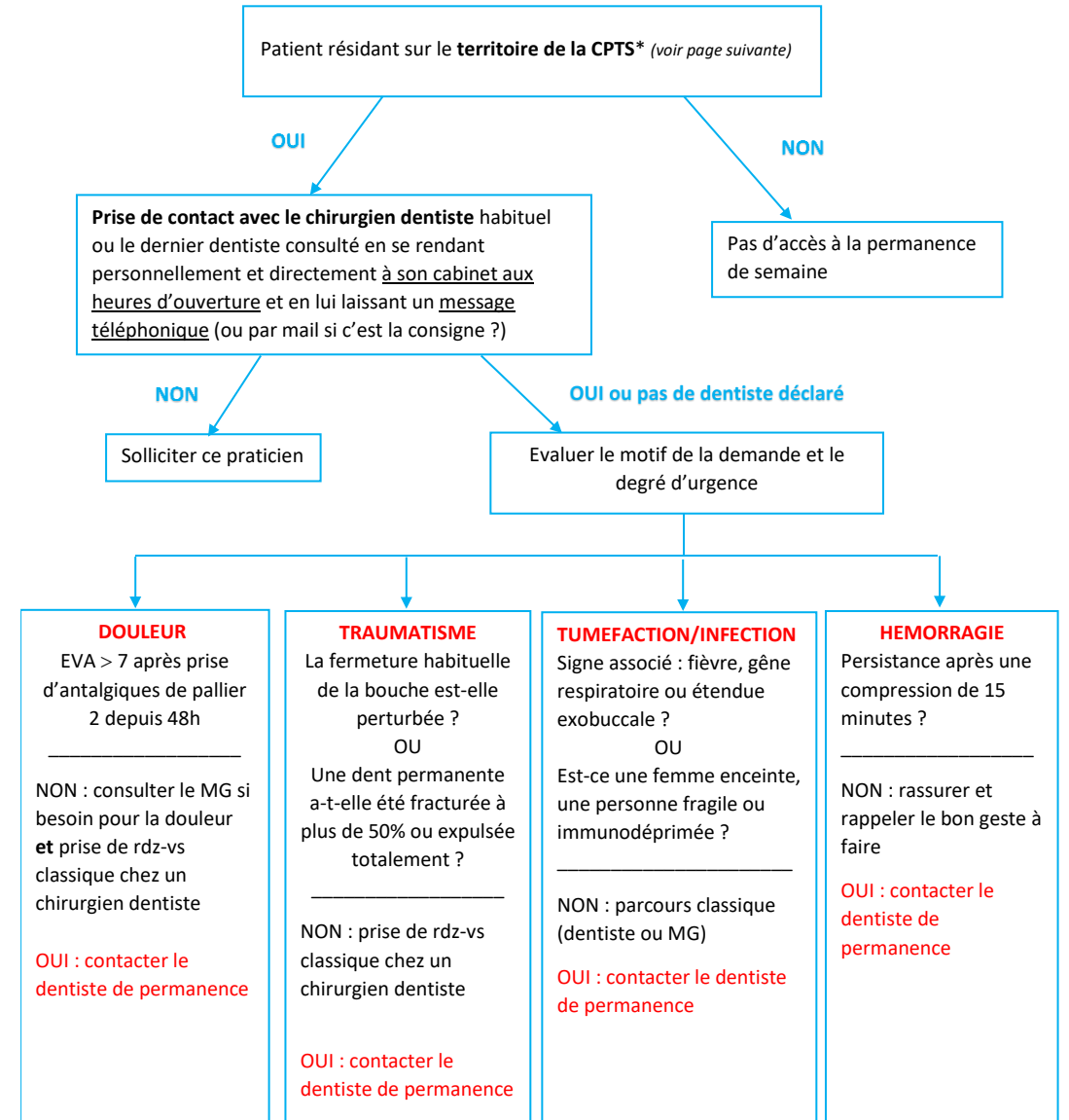
(Focus SNP chirurgiens-dentistes)

Présentation du dispositif

1 permanence par
CD toutes les 6
semaines
15 dentistes

Les Mardis et Jeudis
1 vendredi / 2

Contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Engorgement du service de garde dentaire le week end - Difficultés de prise en charge des urgences dentaires en semaine
Objectif(s)	<p>Proposition d'un dispositif complémentaire de semaine (hors samedi, dimanche et jours fériés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en charge une alerte urgence dentaire lancée par un autre professionnel local - Favoriser la prise en charge de proximité sur le territoire de la CPTS <p>Ne se substitue pas au service de garde des urgences déjà existant</p>
Professionne ls concernés	<ul style="list-style-type: none"> - chirurgiens-dentistes / médecins généralistes / pharmaciens / sages-femmes/ infirmiers adhérents à la CPTS - Planning des dentistes de permanence transmis chaque mois
Population cible	- Patients sans praticien en urgence dentaire* sur le territoire de la CPTS
Critères d'exclusion	<ul style="list-style-type: none"> - solution chez le chirurgien-dentiste habituel du patient - Patients hors critères d'urgence dentaire absolue



PLANNING PERMANENCE DENTAIRE NOVEMBRE 2021

→ **appel téléphonique de 9H00 à 12H00 par le professionnel de santé uniquement le mardi et jeudi**

Mardi 02 novembre 2021 : Dr Fauquet 19 allée des bruyères – LONGUENESSE :

- Appels par le professionnel : () (ligne directe)

Jeudi 04 novembre 2021 : : Dr Boutoille 19 allée des bruyères – LONGUENESSE :

- Appels par le professionnel : () (ligne directe)

Mardi 09 novembre 2021 : Dr Vandebossche 21 rue Faidherbe – St-OMER :

- Appels par le professionnel : () (tél perso : ne pas donner au patient)

Jeudi 11 novembre 2021 : FERIE

Mardi 16 novembre 2021 : Dr Ghesquière 22 rue de Calais – ST-MARTIN-LEZ-TATINGHEM :

- Appels par le professionnel : () (tél perso : ne pas donner au patient)

Jeudi 18 novembre 2021 : Dr Leost 149 rue Ganspette - EPERLECQUES :

- Appels par le professionnel : () (ligne directe)

Mardi 23 novembre 2021 : Dr Lemaire 50 avenue Clémenceau – LONGUENESSE :

- Appels par le professionnel : () (ligne directe)

Jeudi 25 novembre 2021 : Dr Vasseur 22 rue de Calais - ST-MARTIN-LEZ-TATINGHEM :

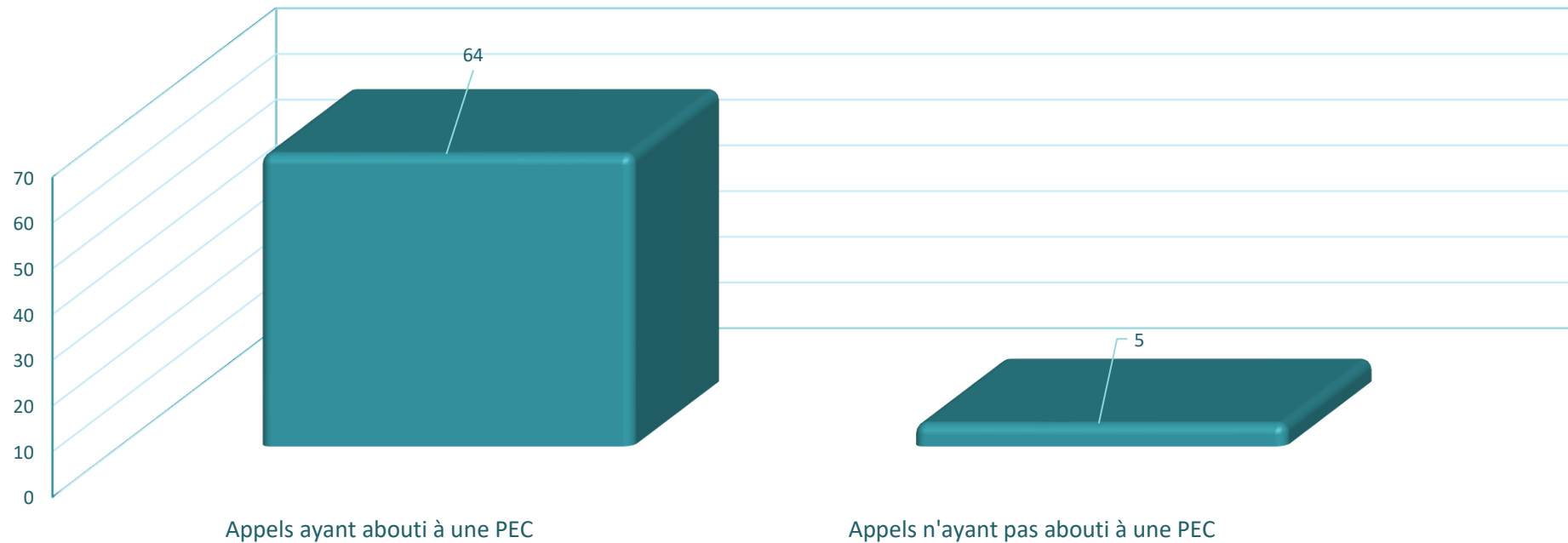
- Appels par le professionnel : () (tél perso : ne pas donner au patient)

Mardi 30 novembre 2021 : Cabinet Russel et Fichaux 2 rue de la libération - LONGUENESSE :

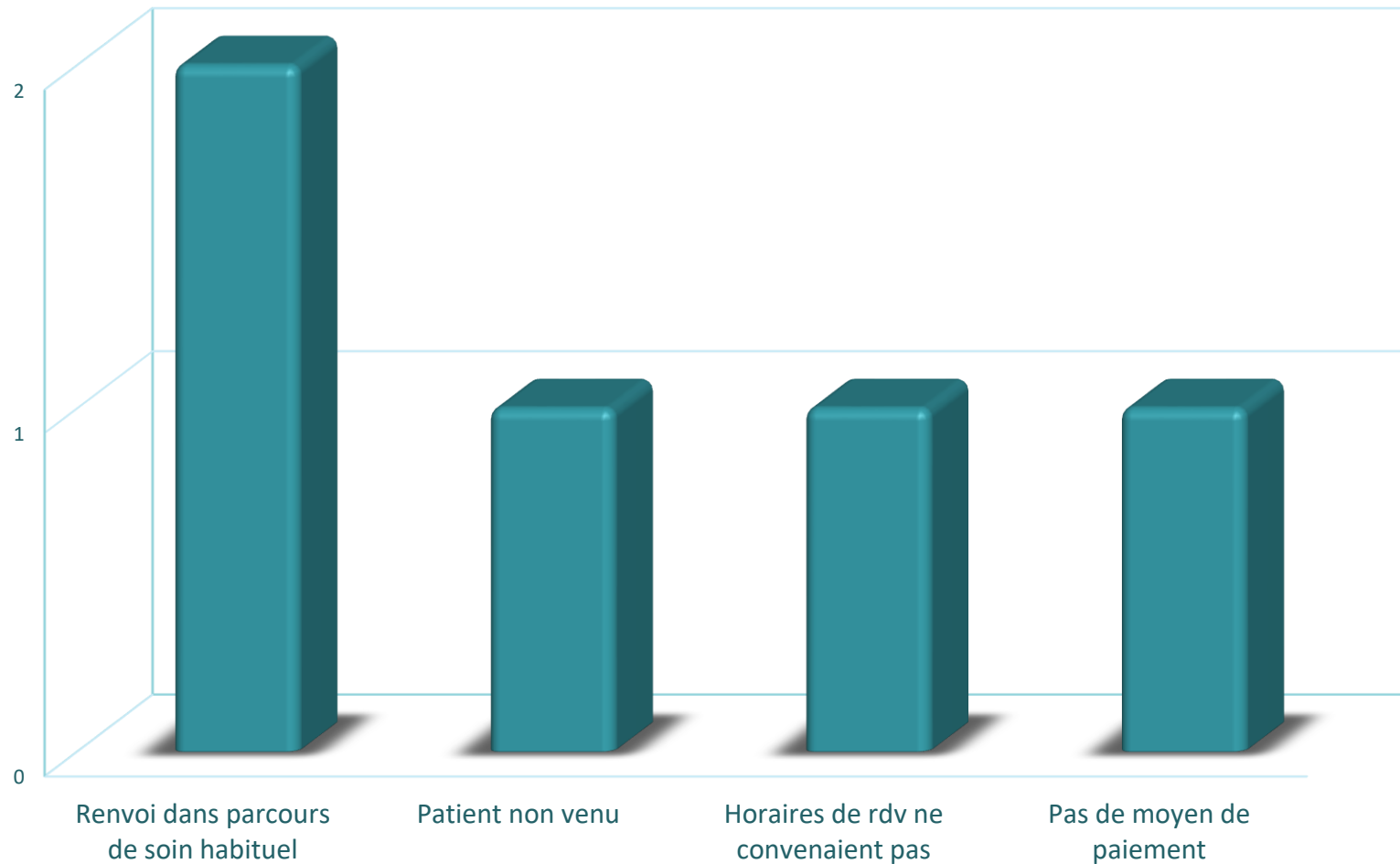
- Appels par le professionnel : () (ligne directe)

Nombre d'appels depuis la mise en place du dispositif

Nombre d'appels depuis le 01 février 2021 (1 jour/semaine à compter du 1^{er} février; 2 jours/semaine à compter du 8 juin)



Motifs d'appels (5) n'ayant pas abouti à une consultation



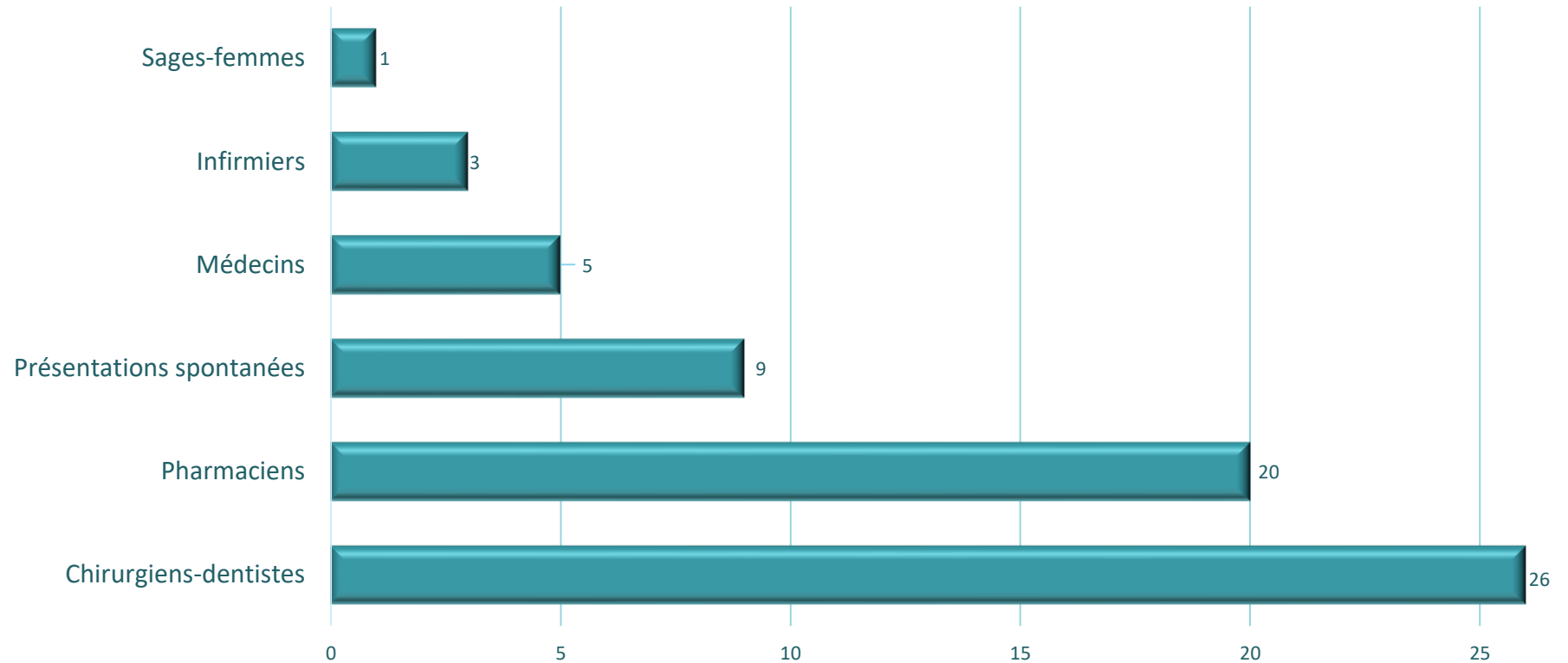
Profils des patients – parcours de soin

Chirurgiens dentistes référents



Profils des patients – orientation par type de profession

Orientation par spécialités professionnelles



- **CPTS Nord Aisne**



M. Vincent MOREAU, Président de l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes, membre du bureau de la CPTS Nord Aisne

(focus masseurs-kinésithérapeutes)



Taille 1 : 100 Professionnels de santé, 30 000 habitants



- Constat :

Offre de santé actuellement en tension : ressource déficitaire en professionnels de santé (médecins, chirurgiens-dentistes, orthophonistes et kinésithérapeutes ...) excepté en pharmaciens et infirmiers où l'offre et la demande semblent s'équilibrer.

- Projet défendu :

S'appuyer sur les ressources les plus nombreuses pour améliorer l'offre de soins : utiliser leurs compétences propres ou des compétences supplémentaires grâce aux protocoles de coopération.

Exemples :

1/protocoles nationaux ; Pour le MK : entorse de cheville et lombalgie. Pour l'IDE et les PH : angine, cystite.
Pour les podologues : pieds de patients diabétiques. Etc...

2/protocoles locaux ; Pour le MK : épaule douloureuse non traumatique, prescription d'APA. Etc...

- Remarque :

Population à revenu modeste. S'assurer du remboursement des soins.

Accès direct « entorse de cheville et lombalgie » :

Parcours de soins : plages horaires dédiées aux SNP pour les MK. Prise en charge en moins de 48 heures. Compte-rendu transmis au médecin traitant.

Outils : numéro unique.

Communication : informer l'ensemble des acteurs de la mise en œuvre du projet (avec l'appui des URPS).

Tarification : paiement au forfait ou rémunération au tour de garde.

Etat d'avancement/premiers résultats : ACI signé en décembre 2021.

- Agence Régionale de Santé



Mme Fanny BOIZEAU, chargée de mission pacte de refondation des urgences

Présentation du SAS,
(focus articulation des SNP et du SAS dans les CPTS)

Présentation du SAS (DOS/SDA)

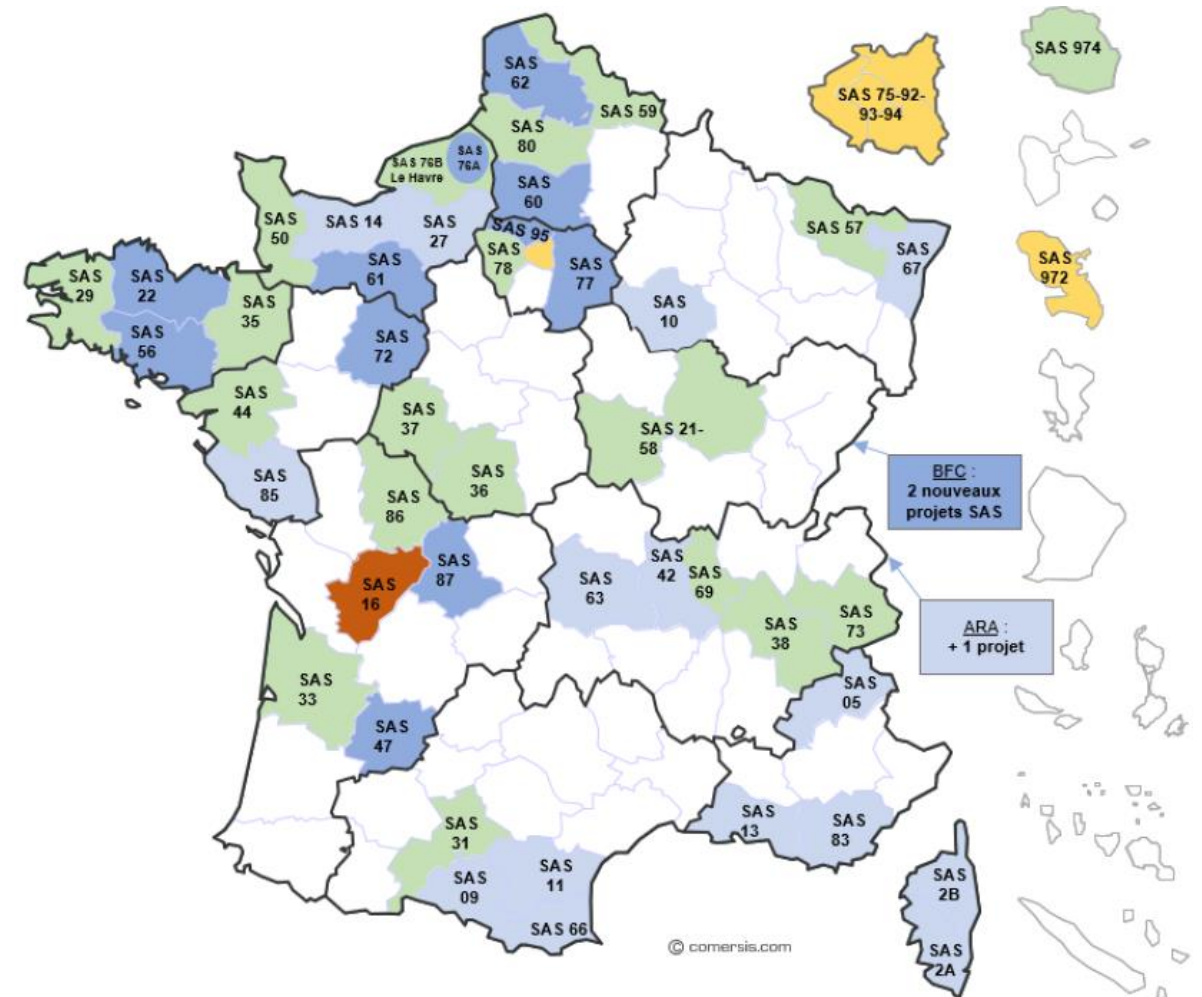
Éléments de cadrage

- *Pilotes et généralisation*

Dispositif prévu par le Pacte de refondation des urgences (Mesure 1) et repris par le Ségur de la Santé (Mesure 26).

Objectif : apporter une réponse pour une demande de soins (urgents ou non programmés) pour tous les patients 7j/7, 24h/24, quel que soit l'endroit où ils se trouvent sur le territoire – 48h max pour les SNP.

- 22 sites pilotes en 2021 – 2 HDF,
- Déploiement échelonné,
- Objectif de généralisation France entière d'ici mi 2023, 2 nouveaux sites pilotes en HDF : 60/62.



Présentation du SAS (DOS/SDA)

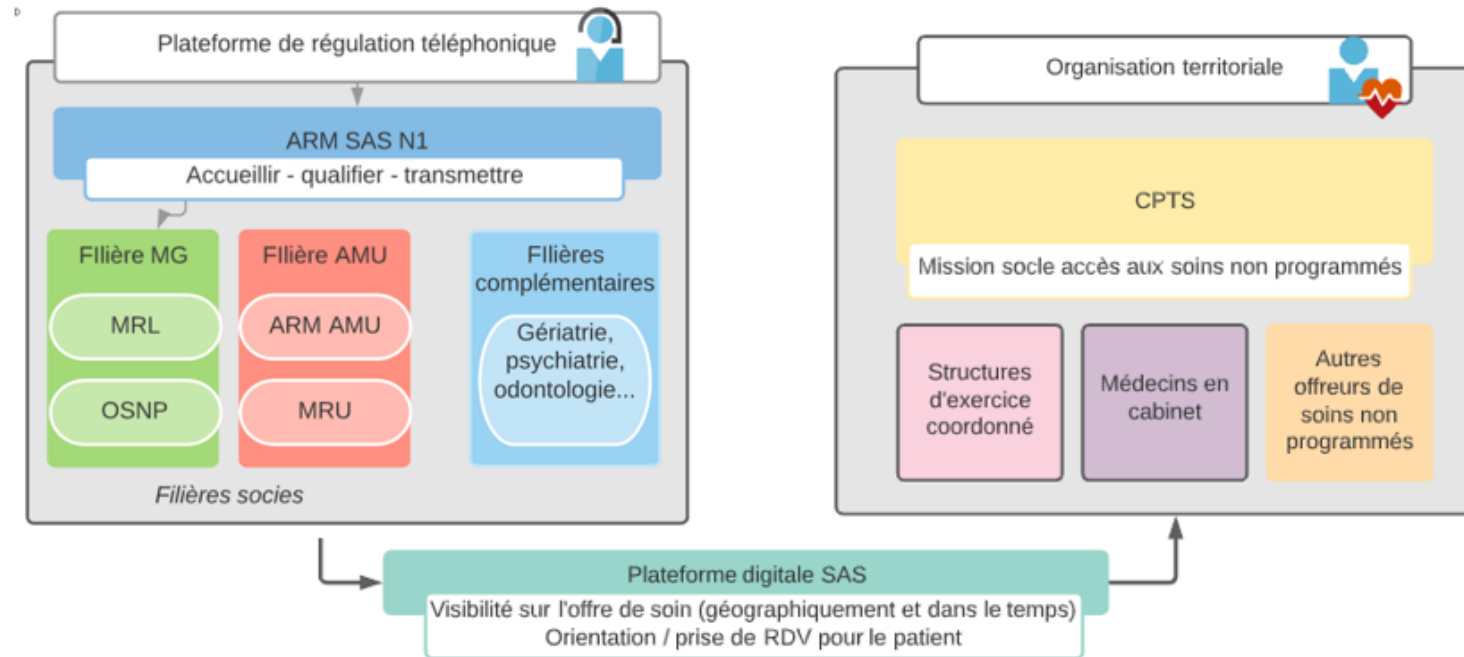
Principes généraux

- *Service d'accès aux soins*

3 volets pour apporter une réponse :

- Plateforme téléphonique de régulation,
- Plateforme digitale,
- Prise en charge : « effectation » en ville pour les soins non programmés/SMUR-SAU pour l'urgence.

Effectation : praticien prenant en charge le patient en ville, par une consultation ou une visite.



Présentation du SAS (DOS/SDA)

Plateforme téléphonique de régulation

- *Des filières de prise en charge distinctes*

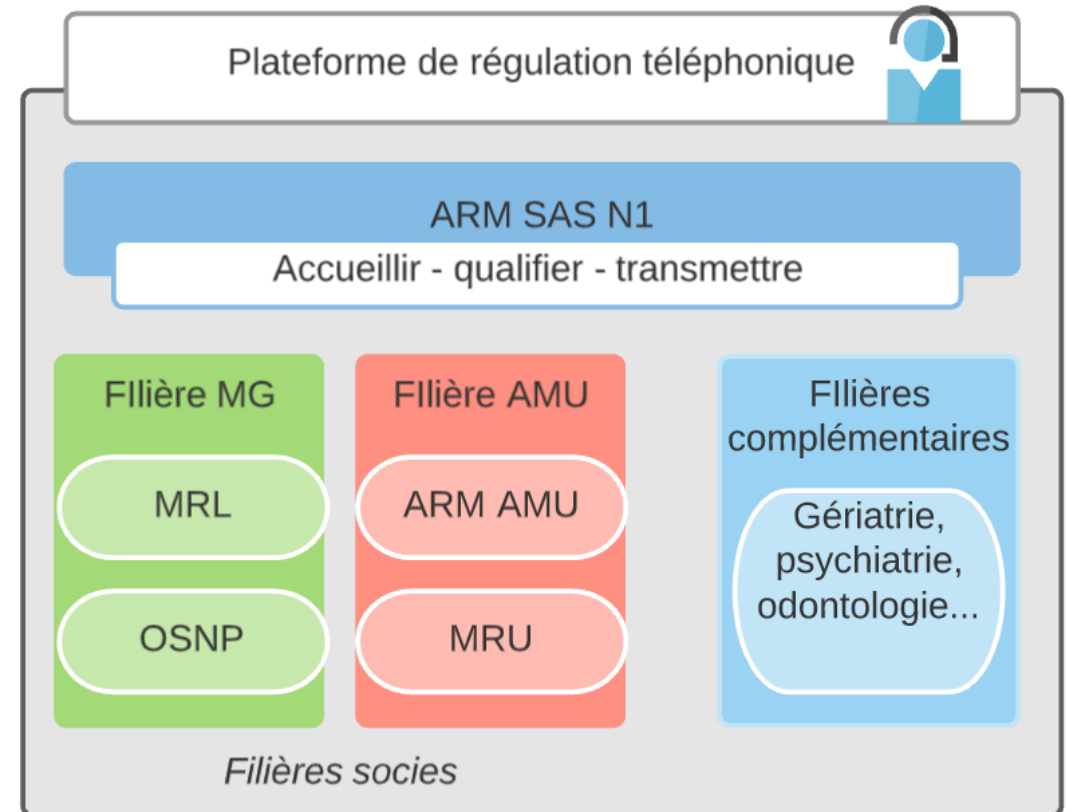
Organisation en 2 niveaux : décroché par le ARM N1, puis orientation vers les filières.

2 filières socles :

- **Filière Aide Médicale Urgente (=SAMU),**
- **Filière Médecine Générale** – régulation médicale libérale étendue en plus des horaires de la PDSA (qui reste organisée à l'identique) : journée/semaine.

+ Filières complémentaires qui peuvent se mettre en place progressivement : odontologie, gériatrie (en lien avec les filières gériatriques), psychiatrie ...

Sur la base de cette régulation : conseil, adaptation thérapeutique ... mais aussi prise de RDV en ville pour la filière de médecine générale.



ARM: assistant de régulation médicale

MRU: médecin régulateur urgentiste

OSNP: opérateur de soins non programmés

MRL: médecin régulateur libéral

Effectation en ville

- *Lien SAS – CPTS*

Prise en charge des patients en ville qui repose d'abord sur les **créneaux grand public ouverts aux nouveaux patients** (remontée automatique à la régulation grâce à l'interfaçage des logiciels de prise de RDV avec la plateforme digitale SAS).

-> **En cas d'impossibilité de trouver un RDV en ville par ce biais, recours à la CPTS.**

La CPTS travaille son organisation sur les SNP (MG et autres) et définit avec le SAS les modalités de contact et de sollicitation :

-> Numéro dédié -> utilisation du logiciel de la CPTS type Entractes -> ...,

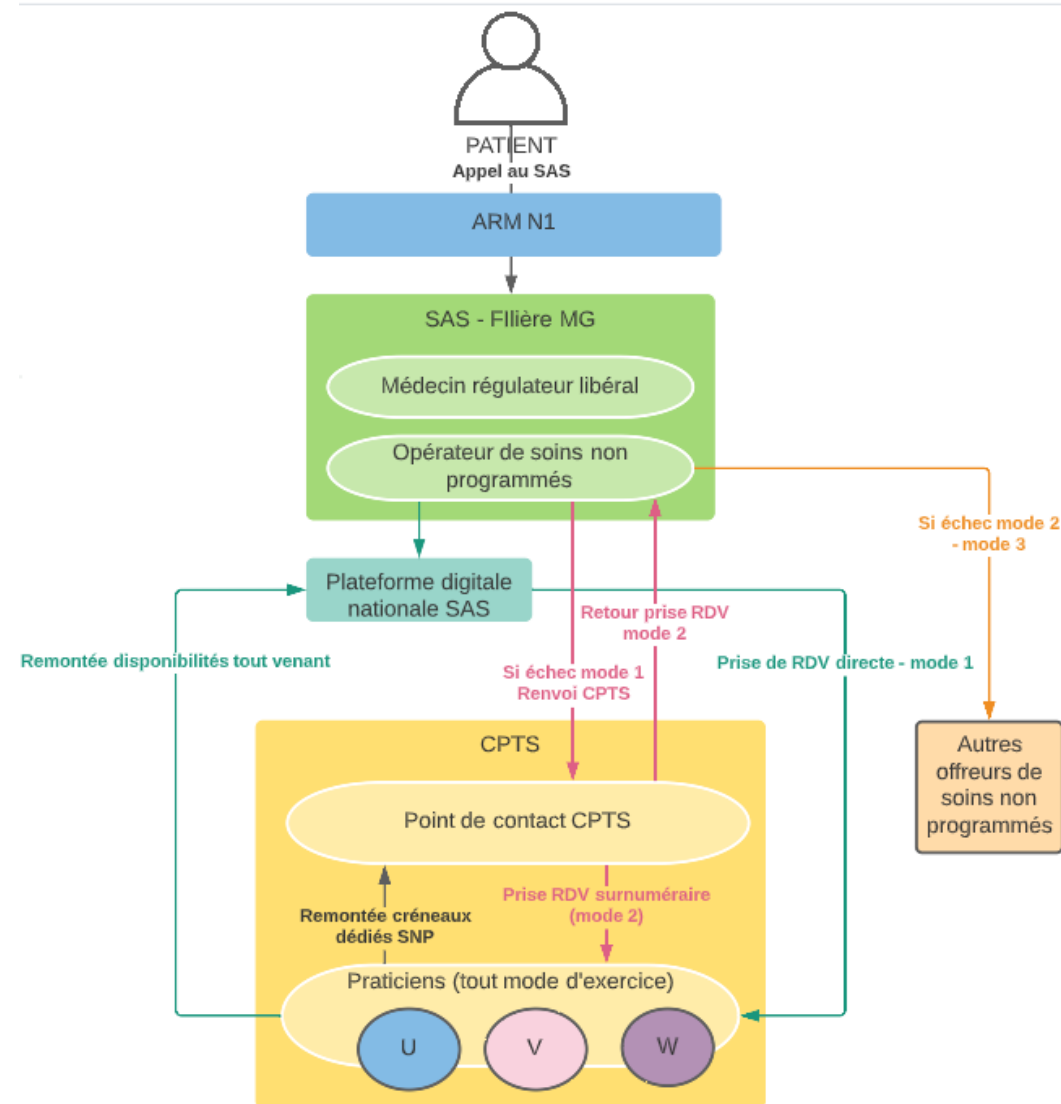
-> **Le SAS est une porte d'entrée supplémentaire pour le patient mais ne vient pas modifier les organisations en place.**

Application à la médecine générale en priorité mais construction d'autres briques possibles en fonction des projets de territoire.

Exemple : la CPST Audomaroise dispose d'une organisation SNP dentaire – une articulation pourrait être travaillée dans le cadre du déploiement du SAS 62.

Articulation SAS – CPTS

- *Avenant 2 ACI CPTS*
- La remontée des créneaux libres se fait individuellement au niveau de chaque praticien (interfaçage logiciel métier),
- La CPTS définit son organisation pour la prise en charge des SNP et communique au SAS des modalités de contact,
- Le SAS sollicite la CPTS pour les prises de RDV en mode 2 (surnuméraire, valorisé financièrement),
- Possibilité de construire des filières de prise en charge complémentaire – à communiquer à la régulation pour articulation.



Principes généraux

- *Financement du dispositif – effectif*

Niveau 1 (indicateur 8 du forfait structure) – 2 conditions cumulatives :

- Ouverture de l’agenda au public ou à la régulation (remontée automatique de créneaux grand public nouveaux patients ou pour les logiciels non interfacés/absence de solution une visibilité a minima sur 2h de plages dans l’agenda par remontée manuelle),
- Être inscrit dans le dispositif SAS ou faire partie d’une CPTS inscrite dans le SAS (accepter de prendre des patients orientés par la régulation) – case à cocher sur la plateforme SAS.

-> 1400 €/an via le forfait structure – versé au 1^{er} semestre N+1.

Niveau 2 (indicateur 9 forfait structure) :

- Prendre des patients en surnuméraire, lorsqu’aucune solution n’est disponible via les outils de prise de RDV (plateforme).

-> Cotation via une lettre clé (à venir).

-> Forfait trimestriels par tranches versé en avril N+1.

Nombre de consultations	Nombre de points	Montant
5 à 15 SNP	10 points	70€
16 à 25 SNP	30 points	210€
26 à 35 SNP	50 points	350€
36 à 45 SNP	70 points	490€
Au-delà de 45 SNP	90 points	630€

Un médecin doit valider l’indicateur 8 pour percevoir l’indicateur 9

Application WOOCCLAP : à vos téléphones !

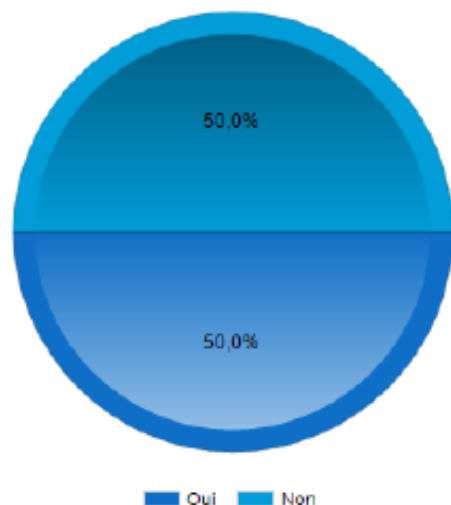
Posez nous vos questions 😊



Résultats enquête de satisfaction Atelier 1

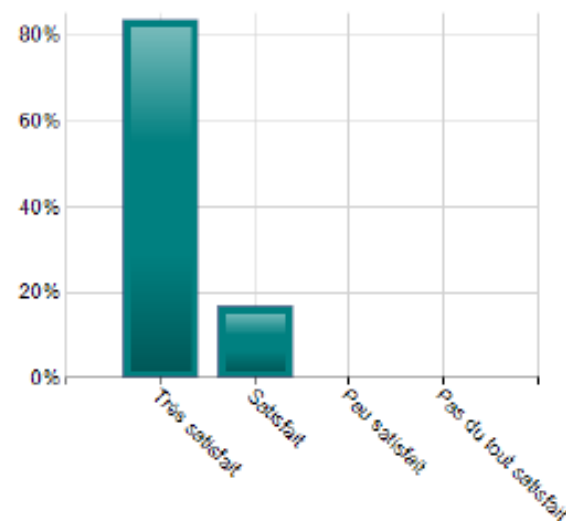
Faites-vous partie d'une CPTS ?

Taux de réponse : 100,0%



Quel est votre degré de satisfaction concernant cet atelier ?

Taux de réponse : 100,0%



Commentaires libres :

- 1h d'atelier est trop court pour pouvoir échanger réellement en interprofessionnel. Connaître réellement les attentes de toutes les professions par rapport aux SNP et se mettre d'accord.

UNION
des **URPS**
HAUTS-DE-FRANCE



03 20 14 22 12



contact@urps-hdf.fr



MAISONS DES URPS
11 square Dutilleul - 59000 LILLE



www.urps-hdf.fr



URPS

Chirurgiens-Dentistes

Hauts-de-France



URPS
INFIRMIERS LIBÉRAUX
Hauts-de-France



URPS

Masseurs Kinésithérapeutes

Hauts-de-France



URPS
MÉDECINS LIBÉRAUX
HAUTS-DE-FRANCE



URPS

Orthodontistes

Hauts-de-France



URPS
PEDICURES-PODOLOGUES
HAUTS-DE-FRANCE



URPS

Pharmaciens

Hauts-de-France



URPS

FEMMES

Hauts-de-France